



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANLCI 

Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

Communiqué de presse

Signature de la charte d'engagement « zéro salarié en situation d'illettrisme en 2026 pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base »

« L'illettrisme est la situation des personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne bien qu'ayant été scolarisées en France » a rappelé le Président de l'ANLCI *« C'est souvent un phénomène invisible qui isole les personnes concernées et qui, dans le monde du travail, génère des difficultés d'adaptation et une surexposition aux risques professionnels. L'engagement de tous les acteurs réunis ce jour témoigne de la prise en compte de cet enjeu et des actions concrètes qui peuvent être mises en place au service des plus fragiles, au service de l'emploi et des employeurs ligériens »* a souligné Fabrice Rigoulet-Roze dans son propos introductif, remerciant les forces vives pour leur détermination à lutter ensemble contre l'illettrisme et l'illectronisme. Aujourd'hui, le manque d'autonomie avec la lecture, l'écriture, le calcul et les usages de base des outils numériques usuels entraîne des fragilités pour l'accès et le maintien dans l'emploi.

L'enquête information et vie quotidienne de l'INSEE, révèle que 6% des salariés sont en situation d'illettrisme, soit environ **85 000 salariés en Pays de la Loire**.

En région Pays de la Loire, sous l'égide du Préfet de région, en lien avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 24 acteurs du monde économique se sont engagés le 6 novembre 2023 en signant une charte 2023-2026 pour l'accès de tous les salariés à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base :

Ainsi le Mouvement des entreprises de France Pays de la Loire (MEDEF) ; la Confédération des petites et moyennes entreprises Pays de la Loire (CPME), l'Union des entreprises de proximité Pays de la Loire (U2P), l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire Pays de la Loire (UDES), la Fédération régionale des syndicats exploitants agricoles Pays de la Loire (FRSEA), la Confédération française démocratique du travail Pays de la Loire (CFDT), la Confédération générale du travail Pays de la Loire (CGT), l'Union nationale des syndicats autonomes Pays de la Loire (UNSA), AFDAS, AKTO, l'Opcommerce, Ocapiat, Uniformation, le Centre national de la fonction publique territoriale Pays de la Loire (CNFPT), la Chambre régionale d'Agriculture, la chambre régionale des métiers et de l'Artisanat, la chambre régionale du commerce et de l'industrie, Prisme Emploi, l'union nationale des entreprises adaptées, Transition Pro Pays de la Loire, CATALYS Conseil Mandataire du Groupement évolution, Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT), le réseau COORACE, Chantier Ecole, la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) **se sont engagés ensemble à sensibiliser les employeurs de leurs réseaux à l'illettrisme, et à faciliter leur accès aux démarches vertueuses en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.**

La cérémonie a permis de présenter des exemples d'actions déployées par les signataires, comme la diffusion d'articles dans des newsletters, l'organisation de webinaires d'information et de sensibilisation des employeurs, ou encore l'élaboration par les opérateurs de

compétences et les organismes de formation.de dispositifs de formation adaptés aux besoins des salariés et des entreprises.

Cette charte d'engagement pourra être cosignée à l'avenir par d'autres têtes de réseaux car c'est par la mobilisation de toutes et tous que ce fléau reculera.

Contacts :

Service communication de la préfecture : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Chargée de mission régionale de l'ANLCI : armelle.desabaye-nourry@anlci.gouv.fr